



## COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 5 FÉVRIER 2021

---

### **Etaient présent(e)s :**

M. DUYCK Joël, Maire-Président – Mme BOULENGUER-PLÉ Sandra – M. BAUDRY José – Mme BEURAERT Martine – M. MORVAN Hervé – Mme BOULENGER Delphine – M. SERE Soarey Idriss – Mme BILLIAU Marie-Françoise – M. LAPIERRE Julien – M. MOUILLE Julien – Mme QUIQUE Corinne – M. VERMEESCH Olivier – Mme BLANQUART Marine – M. COUSYN Sébastien – Mme CARLIER Nathalie – M. DECREUS Christophe – Mme MARMINION-OBERT Nadine – M. DELFLY Jean-Louis – Mme CAPPELLE Christiane – M. ROBBE Jean-Pierre – Mme LORPHELIN Martine – M. LORIDAN Bernard – Mme PETITPRET Sabine – Mme DI PENTA Anna – Mme DELANSAY Sylvie – M. BEZILLE Marc – Mme FLAMENT Laëtitia Conseillers Municipaux.

Formant la majorité des membres en exercice.

### **Absents excusés :**

Mme BOUVET Margaret, procuration à M. BAUDRY José ;  
M. TIMLELT Frédéric, procuration à Mme LORPHELIN Martine.

**Secrétaire de séance :** Mme BOULENGUER-PLÉ Sandra

*Le détail des délibérations est à retrouver sur le site internet de la commune.*

- 1. DÉLÉGATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL CONSENTIES AU MAIRE AU TITRE DE L'ARTICLE 2122-22 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES. ACTUALISATION.**  
Après débats, le conseil municipal fixe à 400 000 € les limites de la délégation n° 15 du 13 juillet 2020, relative aux droits de préemption.  
**ADOPTÉ À LA MAJORITÉ (8 contre : liste « Merville en Grand » et liste « Agir Ensemble pour Merville »).**
- 2. SITE TRAITEX. FIN DE CONVENTION DE PORTAGE AVEC ÉTABLISSEMENT PUBLIC FONCIER. MODIFICATION DU PROJET.**  
Après débats, suite à la fin de convention de portage de ce site par EPF, et considérant que ce projet global d'aménagement est inscrit dans une OAP et qu'il est nécessaire que la commune maîtrise l'aménagement de ce site afin de remplir l'objectif fixé dans cette dernière, le conseil municipal décide d'autoriser que le portage de cette opération soit désormais effectué par la commune.  
**ADOPTÉS À L'UNANIMITÉ DES VOTES EXPRIMÉS (8 abstentions : liste « Merville en Grand » et liste « Agir Ensemble pour Merville »).**

**3. SITE TRAITEX. ACQUISITION D'UN BIEN SOUMIS AU DROIT DE PRÉEMPTION URBAIN.**

Après débats, le conseil municipal décide d'acquérir par voie de préemption un bien situé 46 B rue des Capucins cadastré section A 968, d'une superficie totale de 10 246 m<sup>2</sup> appartenant à l'indivision BURNET-MERLIN et LEVEILLE NIZEROLLE LE GOUEY, au prix de 450 000 € plus frais de vente, plus 60 000€ d'honoraires de négociation, indiqué dans la déclaration d'intention d'aliéner, ce prix étant conforme à l'estimation du service des Domaines.

**ADOPTÉS À L'UNANIMITÉ DES VOTES EXPRIMÉS (8 abstentions : liste « Merville en Grand » et liste « Agir Ensemble pour Merville »).**

**4. QUESTIONS DIVERSES ÉVENTUELLES**

Les élus reviennent sur les inondations récentes ainsi que l'article de presse informant la fermeture de 2 classes. Les échanges seront repris au procès-verbal.

Vu par nous, Maire de la Commune de Merville pour être affiché 12 février 2021 à la porte de la Mairie et sur les panneaux installés sur la voie publique, conformément aux prescriptions de l'article L 2121.25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Fait à Merville, 12 février 2021

**Le Maire,  
Joël DUYCK**

